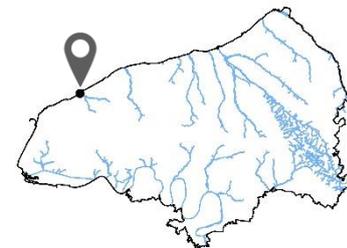


Buse Gayant (ROE109957)

Réaliser des travaux dans un milieu très contraint

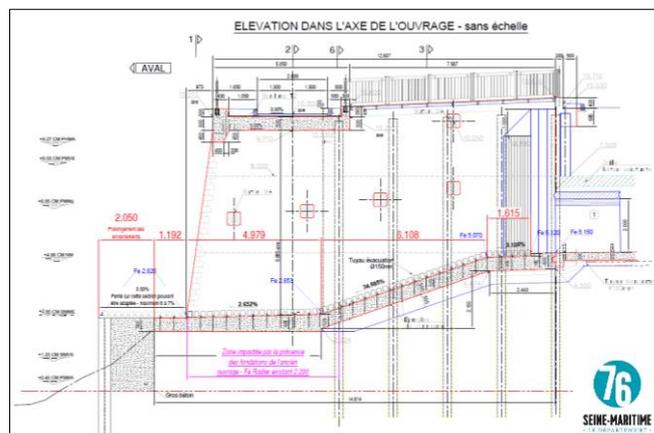


Le projet

Opération réalisée en 2020

La buse Gayant est un ouvrage souterrain permettant le franchissement du fleuve côtier de La Valmont sous la route départementale 925, en rive droite du pont Gayant à Fécamp. La longueur totale de l'ouvrage est de 86 mètres. Il s'agit d'une infrastructure ancienne datant de la fin du XIX^{ème} siècle et ayant subi des travaux de renforcement en 1965. La buse présentait des signes importants de dégradation dans le conduit ainsi que sur les maçonneries situées en aval et en amont. Elle nécessitait une reprise structurale complète. Le Département de la Seine-Maritime a donc engagé cette reprise sans tarder.

Les travaux ont été réalisés en plusieurs phases. Ils ont nécessité préalablement la mise hors d'eau de l'ouvrage et le dévoiement temporaire du cours d'eau. Ils ont débuté par la démolition et la reconstruction de la tête amont de la buse puis la réhabilitation de la buse par l'intérieur de l'ouvrage. Ils se sont poursuivis par la démolition et la reconstruction de la tête aval et l'équipement de l'ouvrage avec des dispositifs facilitants la continuité piscicole. Ils ont été finalisés par un équipement anti-braconnage en aval et la protection de pied de la passe à poissons du bassin Freycinet par enrochements. Ces travaux, d'une durée de 10 mois, représentent un coût total de 2 447 727 € HT dont 772 677 € uniquement pour la partie restauration de la continuité écologique (RCE).



La reprise structurale complète de l'ouvrage a été couplée à l'installation de dispositifs de franchissement piscicole dans une configuration très contrainte

Moyens mis en œuvre

Conception du projet :

Artelia

Réalisation des travaux :

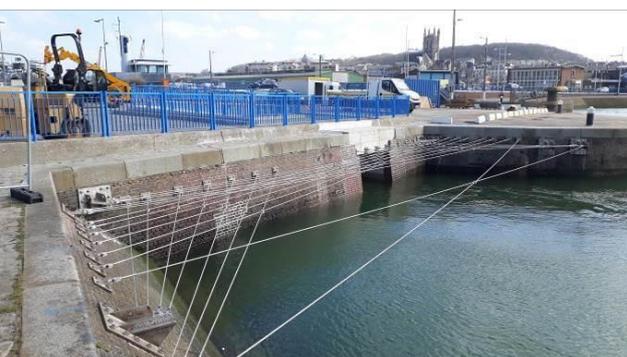
Vinci Construction Maritime et Fluvial
à Villeneuve le Roi (94)

Coûts et financement (uniquement RCE) :

Études : 45 170 € H.T.

Travaux : 772 677 € H.T.

(subventionnés à hauteur de 60 % par l'AESN)



© Département de la Seine-Maritime

Restauration de la continuité écologique

La démarche

- Profiter des travaux de reprise structurelle pour restaurer la continuité écologique
- Prendre en compte les contraintes liées à la configuration pour trouver une solution adaptée et satisfaisante
- Limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel par un phasage adapté des travaux

Clés de la réussite

- Travail de concertation avec les services de l'État, l'Agence de l'Eau et l'OFB avant la phase travaux
- Prise en compte des phénomènes de marée pour l'optimisation des ouvrages de franchissement piscicole
- Mise en place d'un système anti braconnage pour préserver au maximum les populations piscicoles

Bénéfice

- Restauration de la migration des espèces piscicoles amphihalines

Le mot du maître d'ouvrage

« Soucieux de l'équilibre entre activités portuaires et préservation de l'environnement, le Département a engagé une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale à l'échelle de l'ensemble des ports départementaux associant l'ensemble du territoire (industriels, EPCI, usagers du port...).

Cette opération traduit la volonté de moderniser les installations et équipements du port de Fécamp tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement. »

Contact



Département de la Seine-Maritime
02.76.51.70.02
aat-nature@seinemaritime.fr